



ACTION-QUAD82

"Rando des Carcasses"

ROQUECOR 82150

QUAD - SSV - MOTO

SAMEDI 28 SEPTEMBRE 2019

50 + 80 kilomètres à parcourir, prévoir le ravitaillement en carburant

Programme :

- 09h00 : Accueil des participants avec café offert
- 10h30 : Dernier départ
*Après les 50 premiers kilomètres, pause déjeuner (compris dans la rando) devant la salle des fêtes.
Le ravitaillement en carburant se fera durant cette pause au niveau du parking.*
- En soirée : Apéritif suivi du repas

Bulletin d'inscription et règlement de la randonnée sont à renvoyer complétés et signés, accompagnés d'un chèque libellé à l'ordre de **ACTION-QUAD82**. Joindre la photocopie de l'assurance, de la carte grise du véhicule ainsi que du permis de conduire à l'adresse suivante:

ACTION-QUAD82
chez MERLY Laetitia
Claux de Carmes
82150 Saint Amans du Pech

Inscription complète à renvoyer avant le 23/09/2019. Tout dossier incomplet sera mis en attente !!

Pour tout renseignement complémentaire : **Jean-Pierre** au **06 74 63 26 38** (HR) ou **René** au **06 77 77 25 40** (HR)
ou par Email : **actionquad82150@gmail.com**

conducteur + repas du soir		x 50 €	€
conducteur sans repas du soir		x 35 €	€
passager avec repas du soir		x 40 €	€
passager sans repas du soir		x 25 €	€
repas du soir supplémentaire		x 20 €	€
repas du soir enfant (-12 ans)		x 10 €	€
TOTAL :			€

Nom et Prénom: _____

Adresse: _____

Tél: _____ **Email:** _____

Veillez remplir lisiblement vos coordonnées , une confirmation d'inscription vous sera renvoyé par mail ou sms.

Véhicule: QUAD SSV MOTO

Modèle et Marque: _____



REGLEMENT DE LA RANDONNEE

<http://www.action-quad82.fr>

ACTION-QUAD82

SAMEDI 28 SEPTEMBRE 2019

Point 1 – La randonnée organisée par **ACTION-QUAD 82** n'est en aucun cas, une course ou une épreuve sportive donnant lieu à un quelconque classement ou remise de prix.

Point 2 – Les QUAD/SSV/MOTO participant à cette randonnée doivent être homologués, posséder les équipements d'origine et en bon état de fonctionnement (éclairages, silencieux...).

Point 3 – Les QUAD/SSV/MOTO doivent être assurés, les conducteurs titulaires du permis approprié à la conduite de leur engin.

Point 4 – Pilotes et passagers doivent porter un casque sur le parcours de la randonnée.

Point 5 – Les participants s'engagent à respecter le code de la route ainsi que les balisages et avertissements mis en place sur le parcours par les organisateurs.

Point 6 – En cas de problème, tout participant doit appeler le numéro d'urgence fourni au départ et attendre les instructions des organisateurs.

Point 7 – Le parcours de la randonnée est autorisé uniquement le **SAMEDI 28 SEPTEMBRE 2019**. Toute personne utilisant ce tracé un autre jour s'expose à d'éventuelles poursuites judiciaires de la part des mairies des communes traversées ainsi que des propriétaires de terrains privés.

Point 8 – Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la randonnée ou de modifier le tracé si les conditions climatiques devenaient défavorables.

Point 9 – Tout participant reconnaît ne pouvoir exercer à l'encontre de ACTION-QUAD82 ou des propriétaires des terrains traversés et chemins empruntés, aucun recours ou action à la suite d'éventuelles conséquences dommageables liées à la randonnée du **SAMEDI 28 SEPTEMBRE 2019**.

Point 10 – Chaque participant s'engage à respecter ce règlement durant l'intégralité de la randonnée.

Point 11 – Les participants s'engagent à limiter leurs vitesse à 50km/h sur les chemins et 15km/h à proximité des habitations.

Nom et Prénom: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____ **Email:** _____

Déclare avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et m'engage à le respecter.
Le non-respect de celui-ci entraînera l'exclusion définitive de la randonnée.

Fait à : _____ **le :** _____

Signature précédée de la mention manuscrite " Lu et Approuvé "